



MAIRIE de LA CELLETTE

8 Rue de la Cascade
23350 LA CELLETTE
Tél : 05-55-80-62-97
mairielacellette@orange.fr

Accusé de réception en préfecture
023-212304109-20240315-DEL2024-013-DE
Date de télétransmission : 18/03/2024
Date de réception préfecture : 18/03/2024

DELIBERATION N° 2023-013 EN DATE DU 15 MARS 2024 PORTANT SUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal de LA CELLETTE s'est réuni le vendredi 15 Mars deux mille Vingt-quatre à dix-neuf heures selon convocation du lundi 11 Mars deux mille vingt-quatre, en session ordinaire, sous la présidence de M. Camille CARCAT, Le Maire.

Présents : M. Camille CARCAT, Mme Annie WYBRECHT, M. Jacques GADAIX, M. Michel LASSOUT, M. Philippe BALLET, Mme France FORTANIER, M. Francis CHOPINAUD, Mme Patricia DESSALLES.

Absents : M. Jean-Paul BIGNET, M. CHAUMETTE Raymond

Pouvoirs : M. Jean-Paul BIGNET à M. Jacques GADAIX, M. Raymond CHAUMETTE à Mme Annie WYBRECHT.

Secrétaire de séance : Mme Annie WYBRECHT a été élue secrétaire de séance, Conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal après avoir adopté le Compte Administratif du budget général de l'exercice 2023,
Considérant l'excédent de fonctionnement de 95 611.21 €,
Considérant l'excédent d'investissement de 129 765.77€,
Considérant le financement des restes à réaliser de 34 895.91€ en recettes. Soit un total d'excédent de financement de 164 661.68€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AFFECTER** la somme de 15 611.21 € au compte 002 (fonctionnement) excédent de fonctionnement reporté.
- **D'AFFECTER** la somme de 129 765.77 € au compte 001 (investissement) excédent d'investissement reporté
- **D'AFFECTER** la somme de 80 000€ au compte 1068 (investissement) en réserve complémentaire

| Membres | Présents | Représentés | Votants | Exprimés | Pour | Contre | Absentions |
|---------|----------|-------------|---------|----------|------|--------|------------|
| 10 | 8 | 2 | 8 | 10 | 10 | 0 | 0 |

M. le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales

Affiché le :
Mme Annie WYBRECHT

La secrétaire de Séance

La Cellette, le 15 Mars 2024
M. Camille CARCAT



Le Maire